

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation de la centrale d'enrobage

De : "Palm'Actif" <palmactif@gmail.com>

Date : 23/09/2019 14:10

Pour : pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr

Mr le Préfet,

Mr le Commissaire enquêteur,

Notre association créée il y a de cela 6 ans, a pour but de veiller à ce que les projets concernant notre commune et les communes voisines, n'aient pas d'impact négatif sur notre environnement qui est exceptionnel et que nous comptons préserver. Plusieurs centaines de personnes avaient adhéré en 2013 pour s'opposer à la création de l'Aire de Grand passage aux cabanes de La Palme. Je tiens à préciser que la mobilisation n'avait pas pour objet de mettre à l'index les gens du voyage, car c'est en concertation avec eux que nous avons mené cette lutte.

Aujourd'hui encore, ce n'est pas contre le développement économique de notre canton que nous nous opposons, mais bien contre un projet qui présente des risques avérés pour notre environnement et la santé des populations qui seraient exposées.

Ce dimanche, malgré une météo défavorable, nous étions quelques centaines à manifester à Roquefort, toutes générations confondues. Ce n'était qu'une première manifestation, mais nous nous opposerons avec détermination et sans violence à ce projet et, n'en doutez pas, nous sommes capables de mobiliser très largement la population qui est sensible à ce qui touche à notre santé et notre environnement.

Je me permets dans le cadre de l'enquête publique sus-référencée d'attirer votre attention sur les risques sanitaires et écologiques (Source 1 ; source 2) que pourrait entraîner l'implantation de cette usine, notamment à La Palme et à Roquefort des Corbières, ainsi que sur un rayon de plusieurs kilomètres alentours. En effet, l'enrobage à chaud, qui transforme bitume et goudrons, est responsable de pollutions graves et de nuisances environnementales. L'impact sur la santé publique de ce type d'usine est à ce jour mal connu et non contrôlé. Il est cependant démontré que des installations similaires, du fait de la production de substances cancérigènes telles que benzène et benzopyrène, ont un effet néfaste, aux conséquences irréversibles sur l'environnement, l'écosystème ainsi que sur la santé des riverains (cancer, maladies auto immunes). De plus, les quelques emplois gagnés dans le cadre de ce projet ne viendront pas en équilibrer les effets négatifs qui ne manqueront pas de rejaillir sur l'économie toute entière de notre territoire: viticulture, agriculture, élevage, tourisme (dans un contexte où les touristes sont sensibles à leur

environnement, à l'authenticité et ...au manger bio) mais également dans le domaine de l'immobilier où une baisse de la valeur des biens est à prévoir. Enfin, la surveillance des ICPE repose principalement sur un principe d'autosurveillance dont la responsabilité échoit aux industriels eux-mêmes, qui confient cette tâche à d'autres sociétés qu'elles rémunèrent. Outre le lien financier qui les unit et qui amène à s'interroger sur la dépendance des secondes vis-à-vis des premières, le mode opératoire utilisé (contrôles théoriques et non sur site) a déjà conduit à d'importantes erreurs dans l'évaluation de l'impact de ce type d'installation. Ce sont autant de raisons qui m'amènent à m'opposer à la mise en œuvre de ce projet et je vous prie de bien vouloir en prendre acte dans le cadre de l'enquête publique actuellement menée.

Je vous prie de croire, monsieur le Préfet, M. Le commissaire enquêteur, en l'assurance de mes respectueuses salutations